



Le Point Accueil Installation Transmission, votre interlocuteur privilégié, pour tout projet de cession ou d'installation agricole,

- Accueille et informe sur les démarches à effectuer
- Oriente vers les structures ou les dispositifs appropriés à vos besoins
- Vous accompagne dans chacune des étapes de votre projet de cession ou d'installation
- Facilite la mise en relation des cédants avec des porteurs de projets

le tout en relation avec l'ensemble des partenaires compétents sur l'installation-transmission



S'installer et transmettre en agriculture



Retrouvez toutes les informations pratiques
www.hautsdefrance-pait.fr

PAIT Pas-de-Calais : pait@agriculture-npdc.fr
03 21 60 57 41

PAIT Nord : pait@agriculture-npdc.fr
03 27 21 46 91

PAIT Aisne : info.installation@ma02.org
03 23 22 50 00

PAIT Oise : pait@oise.chambagri.fr
03 44 11 44 35

PAIT Somme : pait@somme.chambagri.fr
03 22 33 69 88



S'installer et transmettre en agriculture



TRANSMETTRE SON EXPLOITATION AGRICOLE



Le PAIT vous informe, vous oriente, vous accompagne pour transmettre votre exploitation



www.hautsdefrance-pait.fr





Les grandes étapes de la transmission

>> >> >> >> >> >> >> >> >> >> >> >> >>

1 SE PRÉPARER J-4 ANS

- En parler en famille
- Débuter une réflexion sur le devenir de son exploitation et de son propre devenir
 - quels sont les atouts de votre exploitation ?
 - quels sont vos projets après la transmission ? (lieu de vie ...)
 - que souhaitent vos associés ?
- Maintenir l'exploitation dans un bon état de transmissibilité ?
- Se renseigner auprès du PAIT et participer à une formation
 - quelles démarches réaliser ?
 - qui peut vous accompagner ?
- Renvoyer la Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole (DICAA)

2 DÉCIDER J-18 MOIS

- Etudier ses droits à la retraite avec la MSA
- Identifier ou chercher un repreneur pour son exploitation
 - l'un de vos proches est-il intéressé ?
 - sinon, comment rechercher un repreneur ?
- Réfléchir aux modalités de transmission
 - quelles conditions de cession du foncier, des moyens de production, des bâtiments, de la maison d'habitation ?
- Evaluer l'exploitation et déterminer la valeur de repreneabilité de l'exploitation

3 CONCRÉTISER NÉGOCIER J-12 MOIS

- Informer les propriétaires de son départ en retraite et présenter son repreneur
- Formaliser la transmission
 - sécuriser les accords avec votre futur repreneur
- Réfléchir à la transmission
 - quelle place pour vous sur l'exploitation pendant et après la transmission ?
 - comment passer le relais ?
- Anticiper les formalités comptables et administratives

4 TRANSMETTRE

- Officialiser les accords et les engagements avec son repreneur
- Déposer à la MSA la demande de retraite
- Réaliser les actes de transfert auprès de la DDTM, la MSA et le CFE



A chaque étape de votre projet de transmission et jusqu'à sa concrétisation, le PAIT et ses partenaires vous proposent un accompagnement individuel ou collectif à :

- la préparation de la transmission
- la recherche d'un repreneur ou d'un associé
- la période de transition cédant-repreneur ou associé
- la réalisation des démarches